



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-12**

Système de variation électronique de vitesse sur un moteur

1. Secteur d'application

Bâtiment tertiaire : locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale inférieure à 5000 m².

2. Dénomination

Installation d'un système de variation électronique de vitesse (VEV) sur un moteur de puissance comprise entre 0,37 kW et 630 kW.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Sans objet.

4. Durée de vie conventionnelle

10 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Application		Montant unitaire en kWh cumac/kW	Puissance du moteur en kW
Chauffage, pompage, conditionnement d'ambiance		12 000	
Ventilation, renouvellement d'air	Locaux assurant un hébergement	21 000	P
	Autres locaux	7 800	

X